

**FONDS RADIOSTAR**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 AOÛT 2021**

**FONDS RADIOSTAR**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 AOÛT 2021**

	<b>Page</b>
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	2 - 3
RÉSULTATS	4
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET	5
BILAN	6
FLUX DE TRÉSORERIE	7
NOTES COMPLÉMENTAIRES	8 - 12

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

### **Aux administrateurs de Fonds RadioStar**

#### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **Fonds RadioStar** (la « **Fondation** »), qui comprennent le bilan au 31 août 2021, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **Fonds RadioStar** au 31 août 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la **Fondation** conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la **Fondation** à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la **Fondation**.

#### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

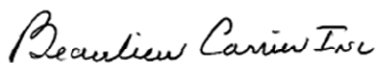
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la **Fondation**;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la **Fondation** à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la **Fondation** à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

(1)



Anjou, le 18 novembre 2021

<sup>1</sup> Monique Beaulieu, CPA auditrice, CGA

**FONDS RADIOSTAR****RÉSULTATS****EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2021****4**

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
<b>PRODUITS</b>		
Contributions des entreprises de radiodiffusion	<b>2 285 881</b> \$	4 082 767 \$
Honoraires de gestion - ACR	<b>(10 500)</b>	(10 500)
	<b>2 275 381</b>	4 072 267
Intérêts	<b>262 114</b>	376 174
Distributions sur parts de fonds communs de placement	<b>205 196</b>	17 235
Gain matérialisé sur la disposition de placements	<b>352 430</b>	89 011
Perte non matérialisée sur la juste valeur de placements	<b>(66 573)</b>	(5 491)
	<b>3 028 548</b>	4 549 196
<b>CHARGES</b>		
Salaires et avantages sociaux	<b>287 612</b>	283 840
Honoraires professionnels	<b>13 083</b>	12 072
Loyer	<b>42 417</b>	43 330
Communications	<b>31 052</b>	14 165
Assurances	<b>1 691</b>	1 701
Frais de réunion	-	1 261
Frais financiers	<b>524</b>	110
	<b>376 379</b>	356 479
<b>EXCÉDENT DISPONIBLE POUR LES CONTRIBUTIONS D'AIDE</b>	<b>2 652 169</b>	4 192 717
Contributions d'aide	<b>3 582 386</b>	3 289 020
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AMORTISSEMENT</b>	<b>(930 217)</b>	903 697
Amortissement des autres éléments d'actif	<b>862</b>	4 535
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>(931 079)</b> \$	899 162 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**FONDS RADIOSTAR****ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET****EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2021****5**

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
<b>ACTIF NET NON AFFECTÉ</b>		
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	<b>17 869 947 \$</b>	16 998 791 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<b>(931 079)</b>	899 162
Affectation interne	<u>247 068</u>	<u>(28 006)</u>
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<u><b>17 185 936 \$</b></u>	<u>17 869 947 \$</u>
<b>ACTIF NET GREVÉ D'UNE AFFECTATION INTERNE (note 4)</b>		
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	<b>1 790 141 \$</b>	1 762 135 \$
Affectation interne	<u>(247 068)</u>	<u>28 006</u>
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<u><b>1 543 073 \$</b></u>	<u>1 790 141 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**FONDS RADIOSTAR**

**BILAN**

**AU 31 AOÛT 2021**

**6**

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
<b>ACTIF</b>		
<b>COURT TERME</b>		
Encaisse	939 716 \$	3 440 691 \$
Débiteurs	864 910	138 648
Intérêts à recevoir	140 544	281 393
Dépôts bancaires, taux variant entre 2,20 % et 3,25 %, échéant entre septembre et novembre 2021	5 500 000	7 000 000
Frais payés d'avance	4 540	4 173
	<u>7 449 710</u>	10 864 905
<b>PLACEMENTS, AU COÛT (note 5)</b>	2 250 000	5 600 000
<b>PLACEMENTS, À LA JUSTE VALEUR (note 6)</b>	9 057 049	3 215 996
<b>AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF (note 7)</b>	862	1 724
	<u>18 757 621</u> \$	<u>19 682 625</u> \$
<b>PASSIF</b>		
<b>COURT TERME</b>		
Créditeurs (note 8)	20 924 \$	22 537 \$
Produits reportés	7 688	-
	<u>28 612</u>	<u>22 537</u>
<b>ACTIF NET</b>		
Non affecté	17 185 936	17 869 947
Grevé d'une affectation interne (note 4)	1 543 073	1 790 141
	<u>18 729 009</u>	<u>19 660 088</u>
	<u>18 757 621</u> \$	<u>19 682 625</u> \$

**AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**



**Raymond Duberger**



**Solange Drouin**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**FONDS RADIOSTAR****FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2021****7**

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Contributions des entreprises de radiodiffusion encaissées	1 556 807 \$	4 047 811 \$
Intérêts encaissés	<u>402 963</u>	<u>370 845</u>
	<u>1 959 770</u>	<u>4 418 656</u>
Contributions d'aide versées	3 582 386	3 289 020
Achats de biens et services payés	88 030	73 745
Rémunération du personnel payée	<u>290 329</u>	<u>281 330</u>
	<u>3 960 745</u>	<u>3 644 095</u>
	<u>(2 000 975)</u>	<u>774 561</u>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition de parts de fonds communs de placement	(9 347 504)	(3 109 667)
Disposition de parts de fonds communs de placement	3 997 504	3 109 667
Acquisition de dépôts bancaires	(2 150 000)	(3 500 000)
Disposition de dépôts bancaires	<u>7 000 000</u>	<u>3 500 000</u>
	<u>(500 000)</u>	<u>-</u>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>(2 500 975)</b>	<b>774 561</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<b><u>3 440 691</u></b>	<b><u>2 666 130</u></b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<b><u>939 716</u> \$</b>	<b><u>3 440 691</u> \$</b>

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.



**1. STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME**

Fonds RadioStar a été constitué en organisme sans but lucratif et sans capital-actions le 16 février 2001 en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. En décembre 2013, Fonds RadioStar a prorogé ses statuts en vertu de l'article 211 de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

Destiné en priorité au développement des artistes émergents, Fonds RadioStar, un organisme sans but lucratif, appuie par un financement significatif les projets de promotion des maisons de disques susceptibles d'avoir un véritable impact sur la carrière des artistes canadiens d'expression française. Il apporte un soutien additionnel en complétant les programmes d'aide existants et assure un second souffle aux projets de commercialisation. Fonds RadioStar verse aux maisons de disques admissibles des contributions non remboursables.

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et de la Loi sur les impôts du Québec, Fonds RadioStar est un organisme sans but lucratif et, de ce fait, n'est pas soumis à l'impôt sur le revenu.

**2. FINANCEMENT DE L'ORGANISME**

Les produits de Fonds RadioStar proviennent de contributions financières d'entreprises de radiodiffusion par l'entremise de l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR).

**3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

**Comptabilisation des produits**

Fonds RadioStar utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports au Fonds RadioStar et à son pendant anglophone, Radio Starmaker Fund, proviennent de contributions financières des entreprises de radiodiffusion exigées par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) lors de transactions d'acquisition d'entreprises de radiodiffusion. Minimale, 3 % de la valeur de telles transactions doit être versé à ces deux (2) nouveaux fonds de commercialisation de la musique canadienne.

De façon générale, lorsque les transactions d'acquisition ont trait à des stations francophones, 80 % du 3 % est versé au Fonds RadioStar; lorsque les transactions sont reliées à des stations anglophones, 20 % du 3 % est versé au Fonds RadioStar. L'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) a la responsabilité de percevoir le 3 % de la valeur des transactions qu'elle redistribue aux deux (2) fonds, conformément aux modalités de paiement qui ont été acceptées par le CRTC. Ces contributions financières sont comptabilisées conformément aux décisions du CRTC, lorsque l'encaissement est raisonnablement assuré. Les produits d'intérêts et les distributions sur parts de fonds communs de placement sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

#### Instruments financiers

##### *Évaluation des instruments financiers*

Fonds RadioStar évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des parts de fonds communs de placement qui sont évaluées à la juste valeur.

#### Autres éléments d'actif

Les autres éléments d'actif sont comptabilisés au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de quatre (4) ans.

#### Apports reçus en services

Les membres du conseil d'administration de Fonds RadioStar assistent aux réunions du conseil sans recevoir de compensation financière. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus en services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de Fonds RadioStar consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse et les dépôts bancaires à terme ou rachetables d'une durée de moins de trois (3) mois, à partir de la date d'acquisition.

### 4. ACTIF NET GREVÉ D'UNE AFFECTATION INTERNE

Le conseil d'administration a affecté des actifs nets d'un montant de 1 543 073 \$ (1 790 141 \$ en 2020) afin de couvrir le paiement des engagements relatifs aux contributions d'aide pour lesquelles l'organisme est engagé au 31 août 2021.

### 5. PLACEMENTS, AU COÛT

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Dépôts bancaires, taux variant entre 3,15 % et 9,51 %, échéant entre mai 2023 et juillet 2026	2 150 000 \$	5 500 000 \$
Parts de capital de la Fédération des caisses Desjardins, au taux de 4,25 %, au coût	<u>100 000</u>	<u>100 000</u>
	<u>2 250 000 \$</u>	<u>5 600 000 \$</u>

**6. PLACEMENTS, À LA JUSTE VALEUR**

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Parts de fonds communs de placement	<u>9 057 049 \$</u>	<u>3 215 996 \$</u>

**7. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF**

	<u>2021</u>		<u>2020</u>	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Logiciels	3 449 \$	2 587 \$	862 \$	1 724 \$
Site Web	14 694	14 694	-	-
	<u>18 143 \$</u>	<u>17 281 \$</u>	<u>862 \$</u>	<u>1 724 \$</u>

**8. CRÉDITEURS**

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Frais courus	1 104 \$	-
Salaires à payer	19 820	20 424
Retenues à la source à payer	-	2 113
	<u>20 924 \$</u>	<u>22 537 \$</u>

**9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

La Fondation a effectué les opérations suivantes avec des entreprises apparentées : contributions des entreprises de radiodiffusion pour un montant de 1 273 229 \$ (3 645 691 \$ en 2020) et contributions d'aide pour un montant de 465 896 \$ (467 442 \$ en 2020).

Ces dernières sont apparentées en raison du fait que leurs représentants administrent l'organisme. Ces entreprises apparentées répondent à tous les critères établis par Fonds RadioStar et, de ce fait, ne bénéficient d'aucun statut particulier ou privilège par leur représentativité au conseil d'administration.

**9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (SUITE)**

Ces opérations, effectuées dans le cours normal des activités, sont mesurées à la valeur d'échange et les administrateurs considèrent que ces opérations ont été conclues aux mêmes conditions que les opérations courantes avec des tiers non apparentés.

**10. ENGAGEMENTS****Contributions d'aide**

Fonds RadioStar présente un solde résiduel d'engagements en fin d'exercice totalisant 1 543 073 \$ (1 790 141 \$ en 2020). De cette somme, une portion de 333 845 \$ (265 076 \$ en 2020) représente les engagements envers des entreprises apparentées.

**11. INSTRUMENTS FINANCIERS**

Fonds RadioStar, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

**Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait la Fondation à subir une perte financière. Le risque de crédit pour la Fondation est principalement lié aux débiteurs.

Pour les montants à recevoir des radiodiffuseurs, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur les décisions rendues par le CRTC.

**Risque de marché**

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de Fonds RadioStar l'exposent au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre.

**Risque de taux d'intérêt**

Fonds RadioStar est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent Fonds RadioStar à un risque de juste valeur. Les dépôts bancaires et les parts de capital Desjardins exposent la Fondation à ce risque.

**11. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)****Risque de prix autre**

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. Fonds RadioStar est exposé au risque de prix autre en raison des parts de fonds communs de placement dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

**12. CHARGES DE FONCTIONNEMENT**

En vertu de la proposition, visant à établir le fonds de commercialisation et de promotion de la musique canadienne de langue française devenue « Fonds RadioStar », présentée par l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) en septembre 2000 et approuvée par ce dernier le 9 novembre 2000, les charges de fonctionnement ne peuvent excéder 10 % des contributions des radiodiffuseurs versées durant l'existence de la Fondation. Du mois d'août 2001 jusqu'au 31 août 2021, les charges représentent 8 % des contributions.

**13. RÉGIME DE RETRAITE**

Fonds RadioStar a un régime de retraite à cotisations déterminées qui garantit le paiement de cotisations de retraite à tous les employés qui sont à son emploi depuis plus de trois (3) mois. Les cotisations au régime de retraite sont de 7 % du salaire de base et conditionnelles à la cotisation volontaire de 3,5 % de l'employé. La charge de retraite au montant de 16 546 \$ (16 356 \$ en 2020) est incluse dans les salaires aux résultats.

**14. CHIFFRES COMPARATIFS**

Certains chiffres de l'exercice 2020 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2021.